



Thourotte, le 02 octobre 2018

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018**

**Etaients présents :**

MM. CARVALHO, IODICE, CESCHINI, PILORGE, VERVEL, Mmes BOULEFROY, DAUMAS (arrivée à 18h20), FONTAINE, FOURE, DECONINQUE, GRANDJEAN, BERNARD, LOUVET, SERE, CABRERA, MM. MARCHE, TOULEMONDE, IBRAN, DAMERY, DENIZART, SELLIER, RIVAS, BILLIA, PIAR, BILLIA.

**Absents :**

Madame LIMA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame NOVAK-MILJEVIC.

**Secrétaire :** Madame CABRERA Martine.

**Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :**

- Le renouvellement de la mise à disposition de personnel CC2V vers la mairie de THOUROTTE à compter du 16 octobre pour une durée de un an pour occuper les fonctions de « responsable de la piscine ».
- La transformation d'un emploi suite à promotion interne à savoir, un emploi d'agent de maîtrise.

**Au titre de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:**

- L'achat d'un terrain d'une superficie de 40m<sup>2</sup> à la Caisse d'Epargne pour un montant de 400€.
- La vente d'un terrain d'une superficie de 3 866m<sup>2</sup> à la SCI MILOU pour un montant de 50 258.00 €.

**Au titre des Finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:**

- La décision modificative N°3/2018 pour la ville.
- La modification de l'affectation des résultats pour la ZAC suite à la demande de la Sous Préfecture, à savoir :
  - Article 002 excédent de fonctionnement reporté : 5 939 €
  - Article 001 solde d'exécution d'investissement reporté : 1 015 297 €
- La décision modificative N°1/2018 pour la ZAC qui découle de la modification de l'affectation des résultats.
- L'admission en non valeur de plusieurs titres pour un montant de 269.50€
- La mise en place d'un tarif pour la mise à disposition du technicien de la salle Saint Gobain lors des spectacles de la CC2V.
- Le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Arts Martiaux d'un montant de 950 € pour le renouvellement de deux tapis.
- Le paiement des services par Internet (TIPI) pour les régies et les titres
- Le vote des tarifs pour la mise en place d'activités à la piscine à savoir :
  - L'activité Aqua-jeux à 3,20 € par famille, valable pour un adulte accompagné d'un ou deux enfants.
  - L'activité Aquadouce à 3,60 € par personne.
  - Pour le Circuit training, une tarification au trimestre, Tarif Thourottois, 80 € et tarifs extérieurs ,110 €.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT, à savoir :

2018/07	Marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Jean Jaurès lot 3 « ouvrages en serrurerie métallique » attribué à la SARL BOIS ET LOISIRS pour un montant de 43 949.80 € HT
2018/08	Choix d'un avocat pour engager un référé pour expulser les gens du voyage qui occupent illégalement le parc des Effaloises
2018/09	MAIRIE DE THOUROTTE - 60110 - 0691 - enregistrement des droits d'entrée du cinéma du 22 novembre 2018 03 44 76 51 23
2018/10	DÉPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE - CANTON DE THOUROTTE Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du cinéma concert du 22 novembre 2018 www.thourotte.fr

2018/11	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du ciné concert du 09 décembre 2018
2018/12	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du ciné concert du 26 janvier 2019
2018/13	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du ciné concert du 28 février 2019
2018/14	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du ciné concert du 21 mars 2019
2018/15	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du ciné concert du 23 mai 2019
2018/16	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées du ciné concert du 06 juin 2019
2018/17	Aliénation à la commune de Longueil Annel de 4 arroseurs moyennant la somme de 2 000 euros
2018/18	Indemnisation pour le vol de tables et bancs d'un montant de 254.75€ sur un montant total de 3 087.82€ TTC
2018/19	Indemnisation pour le sinistre (candélabres) bld Pompidou d'un montant de 2 145.84 € en indemnité immédiate et 715.27 € en indemnité différée

Le Conseil Municipal a également :

- Modifié et actualisé le règlement intérieur de la piscine.
- Autorisé le transfert de la compétence Infrastructure de la charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hydrides rechargeables.
- Renouvelé la convention avec l'OPAC sur le renforcement de la sécurité des locataires.



Le Maire,  
P. CARVALHO